

## Fédération des syndicats SUD Éducation



## Elections professionnelles : SUD éducation s'insurge contre le déni de démocratie!

Les faits montrent que nous avons raison de dénoncer la mise en place du vote électronique. Ce déni de démocratie se confirme à la veille du scrutin : failles de sécurité, nombre significatif d'électeurs non inscrits par l'administration ou qui ne peuvent pas voter car n'ayant pas reçu leur identifiant de vote, manque d'information, électeurs inscrits sur les listes électorales mais pas dans la base électronique....

L'administration n'assume pas les difficultés qu'elle rencontre à maîtriser un système de vote électronique qui n'est pas au point. Plus grave, elle semble dans l'incapacité de savoir qui est ou non électeur, c'est à dire de gérer ses propres personnels et de leur permettre d'exercer ses droits fondamentaux.

C'est nous, travailleurs et électeurs, qui subissons cet état de fait, et nos droits en pâtissent, notamment pour les personnels précaires ou détachés qui n'ont pas été recensés ou prévenus à temps.

Les difficultés de mise en place sont encore accrues par la diminution constante des effectifs administratifs du ministère, des rectorats et des établissements.

Au final, ce sont des milliers d'électeurs qui ne pourront pas voter, et seront ainsi privés de leurs droits!

Ces problèmes ont été soulevés une nouvelle fois lors d'une réunion du 12 Octobre pour sceller les urnes, au ministère de l'Education Nationale. L'administration a refusé d'inscrire dans la base électronique des électeurs qui figurent pourtant sur les listes électorales (voire qui sont candidats!) pourtant signalés par les syndicats.

Lors d'une suspension de séance demandée par les syndicats, les responsables administratifs ont empêché les délégués de liste de se réunir, en prétendant exercer une autorité sur les organisations syndicales. La directrice adjointe à la gestion des ressources humaines est plus tard allée jusqu'à menacer de faire évacuer la salle alors que la séance était publique.

C'est pourquoi SUD éducation a refusé de participer au scellement des urnes électroniques au ministère, ainsi que la CGT.

Des failles, ou incidents du même type se sont également produits dans plusieurs académies : Orléans-Tours, Clermont-Ferrand, Nice, Besançon, Nancy-Metz, Aix-Marseille, Amiens, Nantes, , La Réunion, Paris.

Refusons le déni des droits de travailleurs et des électeurs, et les intimidations antisyndicales ! Défendons le service public de l'éducation !

Nous appelons d'autant plus largement tous les électeurs à voter SUD éducation.

Pour la défense de tous les personnels, Pour une école publique, laïque, égalitaire et émancipatrice, Pour le pluralisme syndical et le syndicalisme de lutte.